

Débat d'Orientation Budgétaire

La loi du 7 août 2015 précise les conditions de présentations du débat d'orientation budgétaire. Ainsi, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique

1. Contexte général : situation économique et sociale

1.1 Les orientations de la loi de finances

Le projet de loi 2016 est une fois de plus contraint par une reprise économique qui se fait attendre au niveau national. En 2015, la croissance atteindra près de 1% après trois années de croissance quasi nulle. En 2016, le gouvernement à l'instar des économistes, prévoit une progression estimée à 1,5% soutenue par un environnement économique extérieur plus favorable et un taux de marge des entreprises en net accroissement résultant en outre de l'ensemble des mesures gouvernementales prises en faveur de l'emploi.

Ainsi, l'objectif fixé de réduction du déficit public, pour atteindre les orientations de loi de programmation des finances publiques 2014/2019 à savoir 0% de déficit d'ici 2019, une dette publique en deçà de 60% du PIB, va continuer à se déclinier en 2016 par une contrainte forte sur la progression des dépenses publiques. Le déficit public doit atteindre 3.3% en 2016 et 3% en 2017. La dette publique quant à elle sera stabilisée eu égard à la faible croissance à 96,5% du PIB.

Ces éléments issus de la proposition de loi de finances pourraient toutefois être amendés eu égard aux événements de novembre 2011 qui conduisent le chef de l'Etat à renforcer la sécurité nationale au détriment du pacte de stabilité.

Le gouvernement souhaite au travers de cette proposition de loi de finances renforcer son action en faveur de la baisse des impôts sur les ménages (2 milliards d'euros) et sur la modernisation de son prélèvement en ouvrant une réflexion sur la mise en place de l'impôt à la source. Les entreprises bénéficieront d'une réduction de 33 milliards d'euros en 2016 à travers le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du soutien de l'Etat à l'investissement des TPE et PME.

Dans le même temps, un effort complémentaire de 16 milliards d'euros d'économie sera demandé aux administrations publiques en 2016 conformément aux orientations de la loi de programmation qui fixe à 50 milliards la baisse à réaliser sur la période 2015 à 2017. Les collectivités locales participent à cet effort à hauteur de 11 milliards d'euros. Pour rappel, les contributions ont été de 1,5 milliard en 2014 et de 3,6 milliards en 2015 et sont fixées à 3,5 milliards en 2016.

Le projet de loi prévoit toutefois de soutenir l'investissement local par la mise en place d'un fonds d'un milliard d'euros dédié à 50% pour des projets ciblés par l'Etat (transition énergétique, mise aux normes de bâtiments publics) et 50 % fléché sur aux villes moyennes et à la DETR. Les règles de calcul du FCTVA seront amendé afin d'y intégrer les dépenses d'entretien des bâtiments publics à compter du 1^{er} janvier 2016.

Enfin, dans sa version initiale, le projet de loi de finances 2016 prévoit une refonte de la dotation globale de fonctionnement (DGF) conformément aux engagements pris en 2015. Pour rappelle la DGF 2015 a été figée à son montant en valeur de 2014 hors progression de population, le montant de la participation au redressement des finances de l'Etat venant minorer ce montant.

Le gouvernement pointe dans son rapport de présentation une inégalité territoriale du montant par habitant de cette dotation qui ne semble plus se justifier. Ces disparités proviennent essentiellement de particularités (commune touristique) ou de réformes fiscales (part salaire de la taxe professionnelle). En outre, il argue du fait que la DGF ne prend pas suffisamment en compte

le niveau d'intégration entre les communes et leur groupement à fiscalité propre. Enfin, le gouvernement propose que la péréquation soit mieux ciblée et propose de refondre à la fois la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale en finançant le besoin supplémentaire par la suppression de la dotation nationale de péréquation.

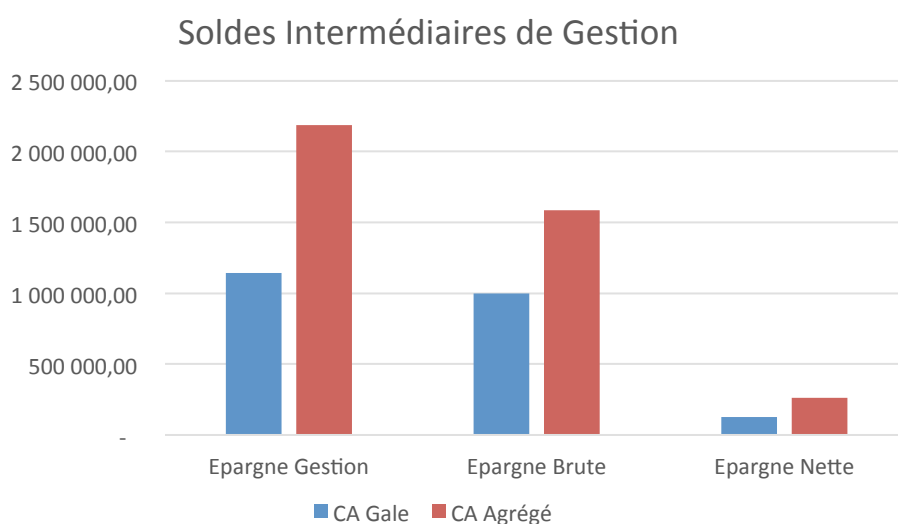
Sur ces derniers points, le législateur a obtenu du gouvernement un report de la mise en application sur l'exercice 2017.

1.2 Situation de la collectivité

La situation budgétaire des collectivités territoriales s'évalue à partir de l'analyse de 5 soldes et d'un ratio sur l'encours de dette définis comme suit :

- **L'épargne de gestion** : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- **Epargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette. L'épargne est affectée prioritairement au remboursement du capital des emprunts.
- **Epargne nette** : Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'autofinancement disponible dégagé de la section de fonctionnement pour les investissements.
- **Capacité de désendettement** : mesure en nombre d'années la durée que la ville mettrait pour rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

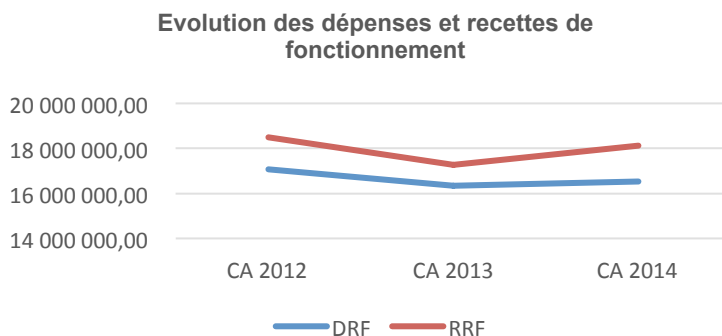
Ces soldes sont étudiés à partir des réalisations budgétaires. Ainsi l'analyse ci-dessous est réalisée à partir du compte administratif 2014, dernière exécution connue. Afin de contenir les seules opérations récurrentes et dans le but d'affecter certaines recettes exceptionnelles à des projets d'investissements, le budget du lotissement des 2 pins ne sera pas pris en considération.



En 2014, l'épargne de gestion de la collectivité représente 2.2 M€ soit 12.06% et l'épargne brute est de 1,6M€ soit 8,75% des recettes réelles de fonctionnement. Il en ressort que la collectivité assure conformément aux règles des équilibres budgétaires ses obligations, ses recettes de fonctionnement financent une partie de ses investissements.

L'évolution des dépenses et des recettes sur les trois derniers exercices met toutefois en exergues un resserrement des deux courbes qui annonce un effet de ciseaux.

Dans le contexte économique des années 2012 à 2014, il est clairement mis en exergue les conséquences financières de la perte de recette que la collectivité a dû absorber et les efforts de gestions (baisse des dépenses) qui ont été réalisés.



Pour l'exercice 2016, malgré une accélération conjoncturelle des baisses de dotation, la municipalité se fixe pour objectif de faire progresser l'épargne de gestion au cours de la période 2016 à 2018 entre 10 et 15 % afin d'assurer le financement des investissements qui seront développés au point 4 de la présente note.

L'épargne nette qui représentait 263 k€ soit 1,45 % devra être consolidée et portée au-dessus de 5 % des RRF. Pour atteindre cet objectif, il sera en outre nécessaire d'optimiser la trésorerie effective de la collectivité en utilisant le fonds de roulement issu des résultats ou en remboursant de manière anticipée certains emprunts.

Enfin, il est noté une capacité de désendettement de 12 ans en 2014.

Cette capacité de désendettement, hors la dette de l'établissement de bains qui s'autofinance par les recettes locatives, représenterait 6 ans et 9 mois.

Pour conclure, la situation budgétaire de la commune en 2014 est saine dans la mesure où l'ensemble des indicateurs étudiés est positif. Elle peut être qualifiée de fragile eu égard à l'ensemble des conséquences liées à la crise économique (baisse de certaines recettes, des taxes perçues) et aux redressements des comptes publics (baisse des dotations).

La maîtrise de l'évolution des dépenses reste une priorité pour 2016 et les prochains exercices.

2. Les priorités politiques

Une optimisation du fonctionnement des services sera recherchée pour un maintien de l'équilibre budgétaire et d'un niveau d'investissement soutenable.

En 2016, la baisse des dotations s'accroissant, les sources d'économie devront être dégagées sur l'ensemble des postes budgétaires.

En outre, les préconisations de la chambre régionale des comptes seront suivies autant que possible dès l'année 2016, elles nous permettront de sécuriser juridiquement nos positions et constitueront autant de pistes d'optimisation de nos ressources et de maîtrise de nos charges.

La qualité des services rendus et la proximité seront toujours au cœur de l'action publique locale.

Ainsi la création du guichet unique permettra aux usagers d'avoir un accueil dédié et centralisé.

Les services pourront ainsi répondre de manière adaptée à leurs attentes et assurer un suivi précis des demandes.

Les comités de quartiers, à mettre en œuvre, permettront aux citoyens de trouver un lieu d'échange et de construction participative sur les projets de leur quartier, mais aussi de la ville.

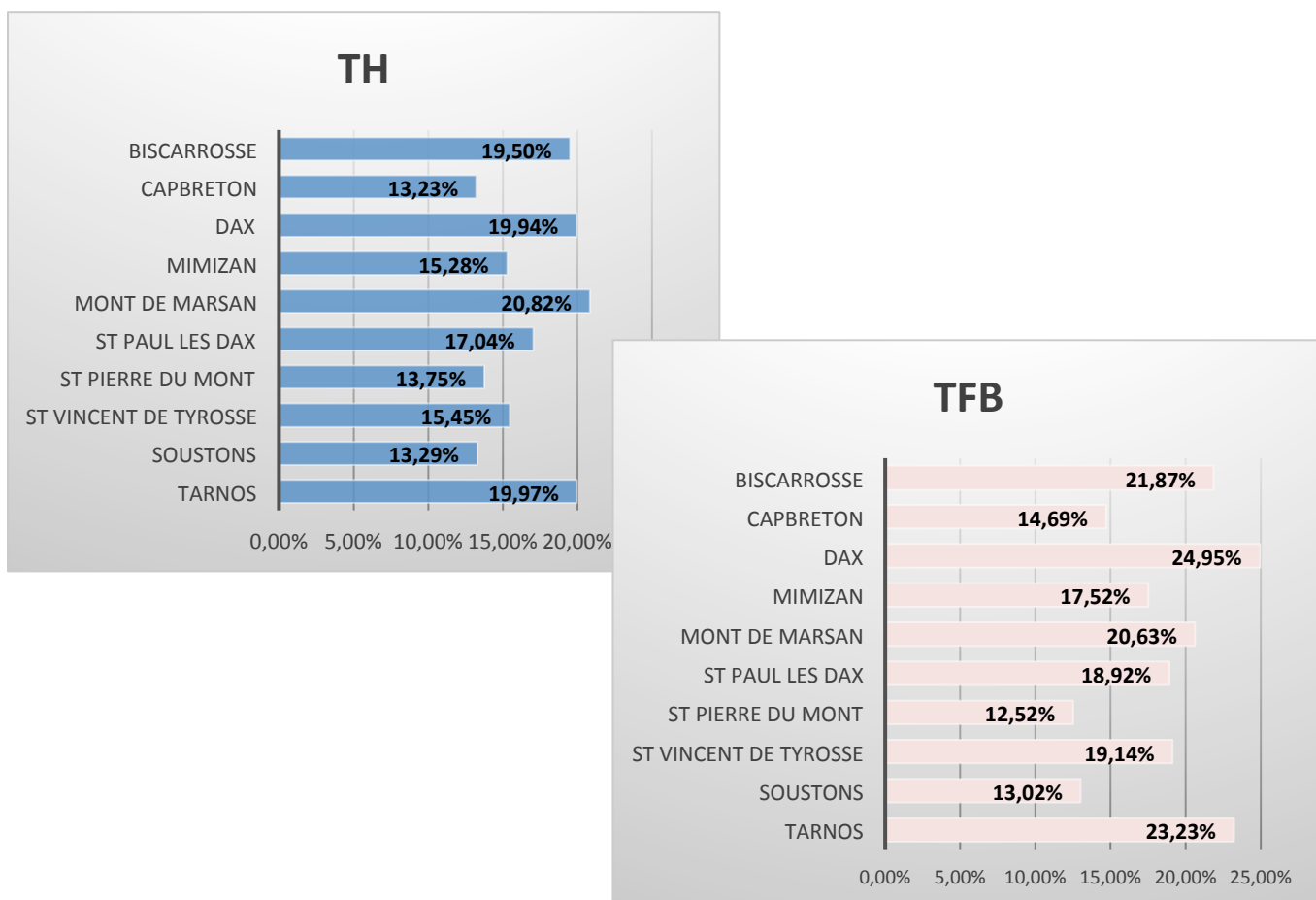
Les investissements 2015 sur les éclairages et la distribution d'eau devraient porter leurs fruits et permettre à la commune de maîtriser les dépenses sur ces postes, l'effort sur des investissements générateurs d'économies de fonctionnement sera poursuivi.

3. Les tendances budgétaires 2016

3.1 Recettes de fonctionnement

La loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire des bases de l'ordre de 1 % équivalente à l'inflation prévisionnelle, ce qui devrait se traduire par une augmentation de la recette fiscale de l'ordre de 70 k€.

Les taux d'imposition 2016 seront proposés au budget primitif en fonction du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.



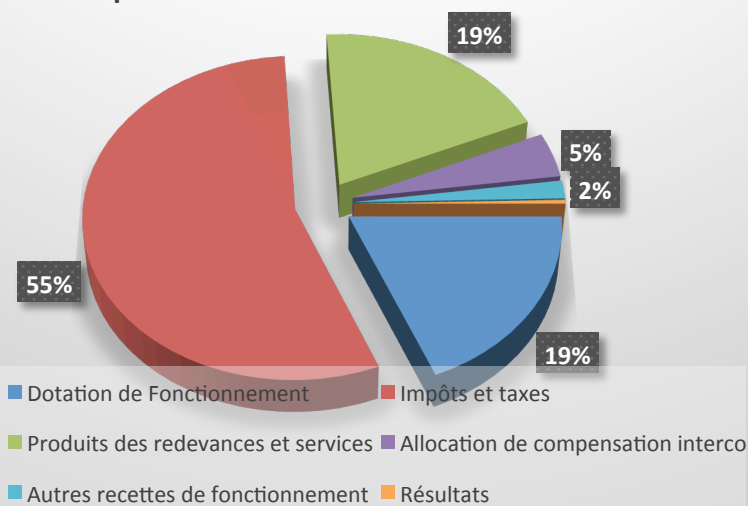
Comme stipulé précédemment, la dotation globale de fonction devrait être impactée à hauteur de 220 k€ (209 k€ en 2015) comme participation au redressement des comptes de l'État. La DGF estimée pour 2016 est de 1640k€ (1860k€ en 2015) soit une minoration de 11,83%.

Les allocations de compensation de perte de produit fiscal résultant des dégrèvements de droit seront minorées de 5,4 %.

L'allocation de compensation s'élèvera à 624 k€ (655 k€ en 2015) compte tenu de la prise en charge de la navette estivale.

Les autres recettes de fonctionnement seront stables et reconduites sur l'exercice 2016.

Répartition des Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement seront essentiellement réparties comme suit :

- 55% d'impôts et taxes ;
- 19% de dotations et subventions ;
- 19% de prestations de service
- 5% d'allocation de compensation.

3.2 Dépenses de fonctionnement

Conformément au cadrage budgétaire transmis aux services municipaux, les dépenses de fonctionnement devront être stabilisées en 2016.

La recherche d'économie de fonctionnement dans tous les secteurs doit permettre d'absorber la baisse des dotations. Ainsi, au-delà de l'optimisation par la renégociation systématique des contrats et prestations extérieures, il sera nécessaire durant l'exercice 2016 d'ouvrir une réflexion sur l'organisation territoriale et sur la gestion du patrimoine communal.

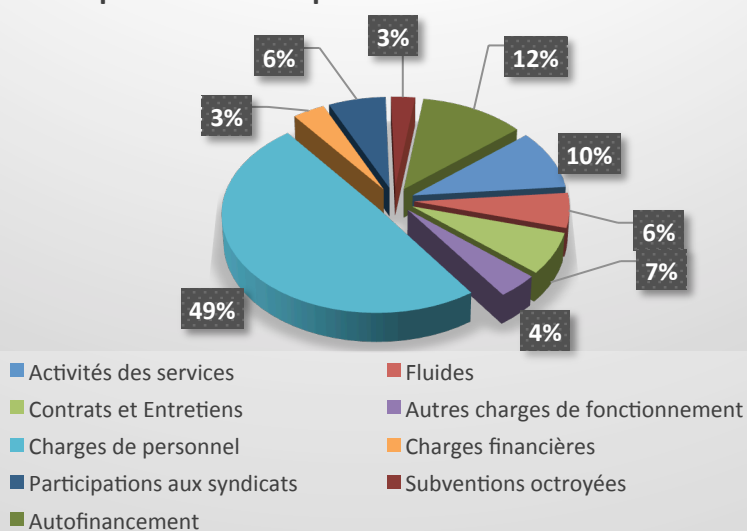
Enfin, la recherche systématique de recettes nouvelles devra être une priorité pour l'ensemble des porteurs de projets. L'analyse du coût et de l'impact des différents services rendus devra aussi conduire à des économies de fonctionnement.

Le travail initié sur la valorisation des aides et prestations octroyées par la collectivité aux associations sera achevé.

Les charges de personnel progresseront d'environ 2.5% en 2016 par rapport à 2015. Cette progression est relative à :

- l'évolution mécanique du glissement vieillesse technicité ;
- de la progression des cotisations patronales en matière de retraite pour les agents titulaires et contractuels (+0,1 pt) ;
- l'augmentation des cotisations sociales (+0,05 pt)

Répartition des Dépenses de Fonctionnement



En outre, et compte tenu des nouvelles missions affectées aux MNS-CRS, la collectivité provisionnera le coût du recrutement supplémentaire d'agents saisonniers pour garantir la sécurité des plages durant la période estivale.

Les dépenses de fonctionnement seront essentiellement réparties comme suit :

- 49% de personnel ;
- 26% de fonctionnement des services ;
- 12% d'autofinancement ;
- 9% de subventions octroyées et de participations ;

- 3% d'intérêts.

4. Programmation des investissements de la collectivité

Pour l'année 2016, le budget sera axé sur :

1. la protection du littoral
 - Les travaux de lutte contre l'érosion de la dunaire subventionnés par le FEDER, la Région Aquitaine et la commune
 - La poursuite et la finalisation des études de la stratégie littorale
 - Les études de danger de la digue du front de mer
 - Le « by pass » et le renouvellement du matériel d'usure associé (remplacement des pompes)
2. l'amélioration de l'accueil du public
 - La deuxième phase de mise aux normes des bâtiments communaux qui comprend notamment l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée)
 - La rénovation de l'accueil en mairie avec le guichet unique
 - Les travaux et études de préservation du patrimoine communal (stade, école, marché)
3. Les investissements susceptibles de limiter les dépenses de fonctionnement et de générer des recettes de fonctionnement
 - La poursuite de la rénovation des équipements d'éclairage obsolètes notamment dans les espaces publics du secteur Notre Dame

Le transfert de sable sera, comme chaque année, un temps fort de l'activité communale et un poste de dépense majeur de l'action publique qui garantit le maintien de l'attractivité touristique de la station.

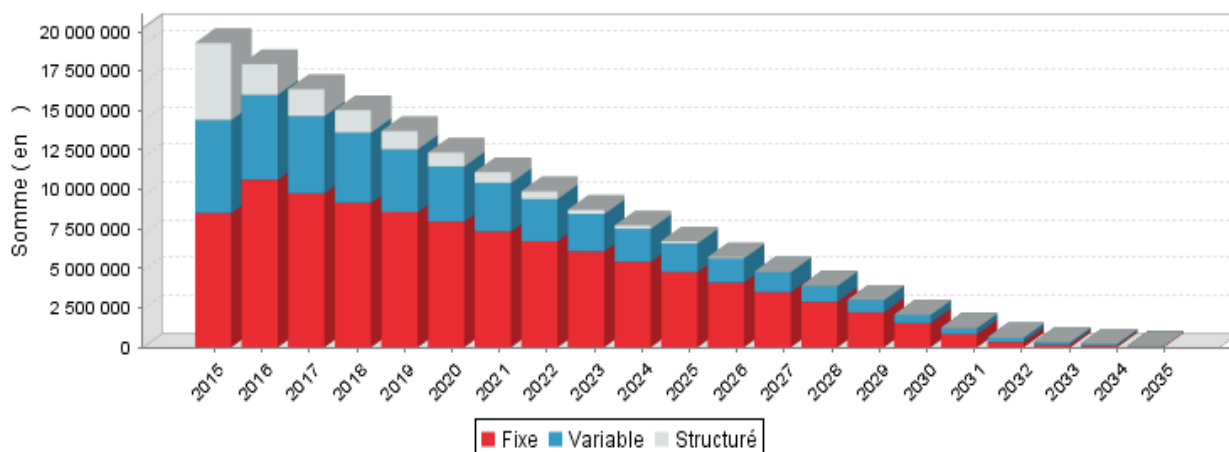
La nécessité de maintenir cette activité n'est plus à démontrer suite aux études menées par le cabinet CASSAGEC. En effet, le maintien de notre trait de côte sur les plages engraisées chaque année a été confirmé par les dernières études.

La commune continuera le projet de réhabilitation des dunes. Il s'agit de replanter et reconfigurer les dunes et les accès aux plages pour mieux préserver ce cordon de protection. Le plan de financement a été finalisé et présenté lors d'un précédent conseil municipal.

Enfin, suite à la large consultation publique de l'été dernier, les études de programmation et de définition du projet de futur centre-ville seront menées dans le courant de l'année.

5 L'encours de dette

Au 1er janvier 2016, la dette globale de la collectivité sera de 18,8 millions pour une durée de vie moyenne de 7 ans et 3 mois.



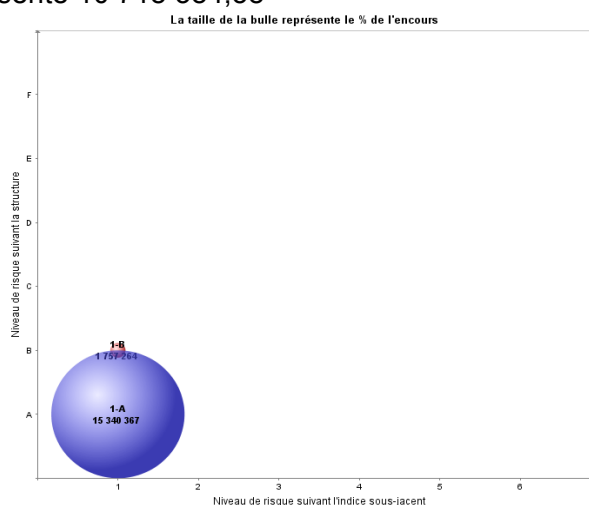
La répartition du stock par budgets au 1^{er} janvier :

Budgets	Montant
Budget Principal	7 988 487,40
Camping Bourret	7 168,15
Cinéma Le Rio	33 485,95
Parking	640 000,00
Etablissement de Bains	8 049 507,10
Trait de côte	1 706 827,59
Camping Civelle	244 218,27
Zone Artisanale	98 197,22
TOTAL	18 767 891,68

Le stock de dette hors établissement de bains représente 10 718 384,58

Le taux moyen de sur l'exercice 2016 est de 2,51%. L'annuité prévisionnelle sera de 2,14 M€ dont 1,67M€ d'amortissement et 470 k€ d'intérêts d'emprunts.

La charte Gissler représentée par ce graphique démontre que la collectivité ne détient pas dans son stock de produits à risque. En effet, l'encours est assis sur 11,12 M€ en taux fixe, 5,62M€ en taux variable et de 2,02M€ en taux structuré (variable capé).



En 2016, le besoin d'emprunt relatif à l'équilibre budgétaire doit permettre de figer l'encours global de la dette.

6 Les budgets annexes

Le budget principal de la collectivité intégrera à compter de l'exercice 2016 les budgets annexes famille, trait de côte, caisse des sapeurs-pompiers et festival. Ces budgets intégrés seront définitivement clôturés lors du vote de leurs comptes administratifs.

Les points à retenir pour ces différents budgets se déclinent comme suit.

1. **La civelle** : Cet équipement répond aux attentes de nombreux touristes et participe activement au dynamisme de notre commune en saison estivale. Il est cependant nécessaire de lancer des études sur l'adaptation de notre équipement aux nouveaux enjeux liés à cette activité. La réflexion sur le mode de gestion de ce camping sera aboutie. Les orientations sur cet équipement devront lui permettre de rester accessible au plus grand nombre et de répondre aux objectifs de qualité d'accueil de la municipalité.
2. **Le Bouret** : L'activité de cet équipement est orientée, en plus des Mobil-homes déjà installés sur le site, vers l'accueil de groupes. Les évolutions de ce secteur d'activité et les normes imposées impliquent une veille permanente sur le fonctionnement du centre d'accueil. Le contrat de gestion arrivant à terme en janvier 2017, cette année sera l'occasion de décider du devenir de cet équipement. Les investissements de mise aux normes étant importants, la stratégie à mettre en œuvre prendra en compte ce paramètre.

3. **Établissement de bains** : Les recettes des loyers recouvreront pour grande partie l'annuité de l'emprunt. Une contribution du budget principal, issue de la perception sur les produits de jeux, équilibrera le solde déficitaire de ce budget annexe.
4. **Cinéma** : il sera intégré à compter de 2016, le coût des deux agents affectés.
5. **Lotissement les 2 pins** : Le budget de lotissement sera clôturé dès l'achèvement de la phase de commercialisation. Les excédents de l'opération seront prioritairement ciblés sur le financement des opérations d'investissement. En ce qui concerne le projet de réalisation d'un EPHAD, les études seront engagées sur l'exercice 2016 en vue de son ouverture prévue au dernier semestre 2018.
6. **Forêt** : Les recettes issues de l'exploitation de la forêt seront moins importantes que sur l'exercice précédent et les dépenses intégreront la contribution à l'office national des forêts calculée sur l'exercice 2015, issue des ventes réalisées.
7. **Parking** : Les recettes couvriront l'emprunt en-cours et l'excédent sera transféré au budget principal.
8. **Zone artisanale** : L'emprunt sera remboursé par anticipation au 1^{er} trimestre. Le budget sera clôturé après validation du compte administratif.
9. **Parc de loisirs** : Le budget sera reconduit sans changement significatif par rapport à l'exercice 2015.